



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Au corps professionnel des
maîtresses et maîtres spécialistes (MS)
de l'enseignement primaire

N/réf. : CB/dsa/df
V/réf. :

Genève, le 14 mai 2008

Concerne : Rencontre avec le corps professionnel des MS, le 18 avril 2008

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Comme je vous l'ai annoncé, je reprends dans le présent courrier les points que j'ai eu l'occasion de vous exposer lors de l'assemblée du 18 avril 2008. Ils sont destinés à situer l'évolution et les enjeux liés au nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire et le rôle prépondérant des MS pour la formation des élèves dans le contexte plus large de l'harmonisation scolaire.

Depuis deux ans, la baisse des effectifs de l'enseignement primaire est significative. Cette baisse équivaut à une diminution de plus de 770 élèves depuis 2006. Comme vous le savez, les effets d'une telle baisse qui va se poursuivre se font logiquement sentir dans l'organisation des rentrées scolaires et l'allocation des ressources votées par le Grand Conseil.

En ce qui concerne votre corps professionnel, j'ai fait en sorte qu'il demeure stable dès mon entrée en fonction en 2003. Il n'a ainsi perdu aucune force, donc aucun poste, au front des classes, quelles qu'aient été par ailleurs les répartitions liées à l'organisation des classes qui se sont succédé depuis.

Il s'agit assurément là d'un engagement qui témoigne de l'importance que j'attache à votre mission auprès des élèves, ainsi qu'au rôle que vous jouez et continuerez de jouer dans des prestations spécifiques au service de l'établissement, de la région et du canton. Avec un nombre constant de postes, soit 203 pour la division ordinaire, associé à une diminution du nombre d'élèves, votre corps professionnel et les prestations qu'il délivre sont clairement soutenus.

Dans mon intervention, j'ai fait référence à la procédure de réévaluation des fonctions, à ce que cette dernière mettait en évidence, et ai admis que vous consacriez 26 périodes hebdomadaires d'enseignement aux élèves au maximum pour un taux d'activité de 100%, quelle que soit l'évolution de la répartition des enseignements et du projet d'établissement dans lequel votre engagement professionnel s'inscrira.

J.

J'ai également précisé que les deux périodes que vous consacrez et consacrerez encore à des tâches spécifiques relevant du domaine de l'enseignement, tâches dont vos responsables de discipline ont esquissé la nature et les grands axes, se définiront, s'inscriront et se déploieront non seulement dans votre établissement, mais aussi dans la région. Je rappelle en outre que les postes de responsable de discipline seront repourvus pour la rentrée 2008.

L'évolution du fonctionnement de l'enseignement primaire et la perspective de la mise en œuvre d'un Plan d'études romand demandent en particulier que les prestations que vous délivrez aux élèves, dans le cadre de la grille-horaire et en dehors des heures d'enseignement, soient connues et mises en valeur, comme dans les autres cantons. En cela, il n'est pas davantage exigé de vous que de ceux dont vous êtes et serez les partenaires essentiels.

En ce qui concerne l'évolution de votre corps professionnel - en matière d'engagement, mais aussi de forces qui le constituent aujourd'hui - j'ai demandé au directeur général de l'enseignement primaire de constituer un groupe de travail issu de la commission de fonctionnement qui commencera son travail en septembre 2008. Ce groupe de travail abordera, entre autres, les questions de l'articulation entre les titulaires de classe et les MS, de la conduite des activités avec les élèves en classes entières ou en demi-groupes. Je serai informé le moment venu des conclusions de la commission de fonctionnement et des pistes que cette dernière proposera d'explorer.

Je ne manquerai pas de vous en faire part lors de notre rencontre de janvier 2009 et de vous dire alors précisément les options que je privilégie.

Je vous sais gré de votre précieux engagement en faveur de nos élèves et vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à mes très cordiaux messages.



Charles Beer